

CELLULE ACHATS MARCHES PUBLICS

LE MAIRE

DECISION MUNICIPALE n°2023 – 006

CHRISTIAN DEMUYNCK

ACTE MODIFICATIF (AVENANT) N° 1 AU MARCHÉ DE  
RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE DES  
CAHOUETTES  
DE LA VILLE DE NEUILLY-PLAISANCE  
Lot n°3 – Ventilation

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal n°2020-05-27 du 27 mai 2020, donnant délégation d'attributions à Monsieur le Maire dans les matières définies par les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire de la Ville de Neuilly-Plaisance,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2131-1,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Considérant** le marché de rénovation énergétique de l'école des Cahouettes, et notamment le lot n°3 – ventilation,

**Considérant** la nécessité d'ajouter des sondes de présence et des registres motorisés,

**Considérant** que la Ville est liée par le marché de rénovation énergétique de l'école des Cahouettes de la ville de Neuilly-Plaisance – lot n°3 – ventilation depuis le 11 avril 2022, avec la société BETTA GENIE CLIMATIQUE sise 62 Boulevard de Beaubourg à Emerainville (77184),

**Considérant** le projet d'acte modificatif (avenant) n° 1 au lot n° 3 portant sur le marché de rénovation énergétique de l'école des Cahouettes de la ville de Neuilly-Plaisance,

**Vu** le budget communal,

**DECIDE**

Certifié exécutoire

Acte publié le 09 / 05 / 2023

Accusé de réception en préfecture  
093-219300498-20230111-DM-CAM-2023006-CC  
Date de télétransmission : 11/01/2023  
Date de réception préfecture : 11/01/2023

6 rue du Général de Gaulle  
93360 Neuilly-Plaisance

Tél : 01 43 00 96 16

Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

[contact@mairie-neuillyplaisance.com](mailto:contact@mairie-neuillyplaisance.com)

*(Tous les courriers doivent être  
adressés impersonnellement à  
Monsieur le Maire)*

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E  
M A I R I E D E N E U I L L Y - P L A I S A N C E  
L I B E R T É - É G A L I T É - F R A T E R N I T É

**Article 1 :**

De procéder à la signature de l'avenant n° 1 portant sur le marché de rénovation énergétique de l'école des Cahouettes de la ville de Neuilly-Plaisance - lot n°3 – ventilation - avec la société BETTA GENIE CLIMATIQUE sise 62 Boulevard de Beaubourg à Emerainville (77184), représentée par Monsieur Julien CORNOLO, en qualité de Directeur Technico-commercial.

**Article 2 :**

Précise que cet avenant entraîne une hausse de 3 104,46 euros hors taxes soit 3 725,35 euros toutes taxes comprises arrondi.

**Article 3 :**

Précise que le nouveau montant du lot s'élève à 169 758,89 € HT soit 203 710,67 € TTC.

**Article 4 :**

Précise que toutes les autres clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans l'acte de modification (avenant) n°1, lesquelles prévalent en cas de contestation.

**Article 5 :**

Précise que le montant de la dépense sera imputé sur le budget communal.

**Article 6 :**

Il sera rendu compte de la signature de cette décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**Article 7 :**

Une ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis,
- Monsieur le Trésorier Principal de la Ville de Noisy-le-Grand.

**Article 8 :**

Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait en Mairie, le **11 JAN. 2023**

6 rue du Général de Gaulle  
93360 Neuilly-Plaisance  
Tél : 01 43 00 96 16  
Fax : 01 43 00 42 80  
Courriel :  
[contact@mairie-neuillyplaisance.com](mailto:contact@mairie-neuillyplaisance.com)

(Tous les courriers doivent être  
adressés impersonnellement à  
Monsieur le Maire)



**Christian DEMUYNCK**

Maire

Pour le Maire empêché,  
l'adjoint **V. BOILEAU**

Certifié exécutoire

Acte publié le 09 / 05 / 2023

Accusé de réception en préfecture  
093-219300498-20230111-DM-CAM-2023006-CC  
Date de télétransmission : 11/01/2023  
Date de réception préfecture : 11/01/2023